

Meilleurs soins de base avec de nouveaux modèles

Pour pouvoir maîtriser les défis des soins de santé, une meilleure coordination et collaboration des professionnels de la santé est indispensable. L'Association des Communes Suisses fait avancer les discussions.

Depuis la votation populaire du 18 mai 2014, les soins de santé médicaux de base sont ancrés dans la Constitution fédérale. Le nouvel article constitutionnel met au centre l'approvisionnement médical de base mis en réseau, coordonné et multiprofessionnel. De l'avis de l'Association des Communes Suisses (ACS), il est nécessaire que la Confédération renforce l'approvisionnement médical de base dans sa totalité et encourage la coordination entre tous les acteurs de la santé. Pour pouvoir assurer les soins médicaux de base de l'avenir correspondant aux besoins et finançables, il faut s'éloigner du «chacun pour soi». L'objectif devrait être de tenir davantage compte des prestataires qui peuvent fournir une prestation de qualité de la manière la plus efficace possible resp. de ceux qui disposent déjà de structures de coordination.

Coordonner les offres

Les communes peuvent certes jouer un rôle important lors de la fourniture des soins de base. Ceci cependant par leur soutien et la création de conditions favorables et de conditions-cadres mais non pas en tant que prestataires de services dans les soins de base. De nouveaux modèles de soins tels les solutions intégratives, les centres de santé et des réseaux d'approvisionnement régionaux sont imaginables. L'ACS apporte une contribution importante dans la discussion de savoir quelles offres «l'ensemble de l'approvisionnement médical de base» devrait contenir au niveau de la commune: au printemps, elle a initié un groupe de travail composé de représentants de la Spitex, des médecins de famille, des pharmaciens, des EMS et des villes. Il examine de quelle façon les offres peuvent être mieux coordonnées et quelles voies devraient être empruntées pour pallier les pénuries d'approvisionnement et en même temps faire baisser les coûts des communes. L'attention se focalise sur des recommandations et des mesures concrètes que l'ACS veut proposer en automne lors du prochain forum Soins



La demande en prestations médicales et en soins augmentera considérablement ces prochaines années.

Photo: Shutterstock

médicaux de base avec le conseiller fédéral Alain Berset.

Finalement, vu le potentiel pour les soins à domicile, il s'agira d'augmenter le nombre des structures intermédiaires comme par exemple les appartements avec encadrement. Cela permettra aux personnes âgées de vivre plus longtemps à la maison de façon autonome ou avec un soutien ambulatoire. Il ne s'agit pas de monter la Spitex contre les homes, mais bien plutôt de considérer la chaîne de soins aux personnes âgées dans sa totalité.

Nécessité d'action dans le financement des soins

La réalisation d'une politique de santé durable au niveau de la commune est nécessaire compte tenu d'une part de l'évolution démographique et d'autre part à cause de la part croissante des dépenses de santé dans les budgets financiers. Le Conseil fédéral estime qu'en 2030, les soins de longue durée coûteront 18 milliards de francs par année en Suisse. Les dépenses publiques pour les soins feront ainsi plus que

tripler, et représenteront environ le quart de la totalité des coûts de la santé. En politique, l'on est largement d'accord qu'il faut des contremesures. Mais savoir quelles mesures aborder dans quel laps de temps n'est pas encore clair. Vu l'explosion des coûts des soins, il est depuis longtemps urgent d'agir du point de vue de l'ACS.

L'année dernière, les villes et les communes attendaient avec impatience le rapport sur les soins de longue durée. Celui-ci reconnaît que les communes et les cantons sont fortement impactés par ce thème. Le rapport du Conseil fédéral a livré une précieuse analyse relative aux différentes variantes d'un futur financement des coûts des soins – parmi elles des possibles modèles d'une assurance de soins. De l'avis de l'ACS, ses conclusions sont cependant bien trop réservées. Les débats concernant le vieillissement de la population gagneront en importance. La discussion sur les structures de la fourniture des soins et le futur financement des soins aux personnes âgées doit être menée rapidement et en tenant compte de l'échelon communal. *réd*